

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 janvier le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 janvier 2024 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, et communique à ses collègues les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Présents : Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET - M. TURPIN - Mme BUREAU – M. DUVAL – Mme ABDELLALI - M. CARLIER – Mme SERRE Adjoints au Maire ;

Mme DORISON – M. TASSEZ – M. RAFFESTIN - M. CHAUSSERON – Mme DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE – M. BOUILLO - M. JACQUINOT – Mme XIONG - Mme GROUSSEAU – Mme GUIMARD – M. BOULET-BENAC - M. FAURE, Conseillers municipaux.

Représentés

M. THOR (procuration à Mme XIONG)  
M. ADAM (procuration à M. JACQUINOT)

Excusés

Mme MALLET  
Mme LEDIEU  
Mme PINET  
Mme MOLENAT  
M. CARRE

Monsieur TURPIN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Ouverture de séance – point sur les pouvoirs – désignation du secrétaire de séance**  
**Communication des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**
- ✓ **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2024**
- ✓ **Projet de délibération n° 2024/01/01 relatif à la création d'un emploi non permanent à la suite d'un accroissement temporaire d'activité**
- ✓ **Projet de délibération n° 2024/01/02 relatif à la création d'un emploi dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)**
- ✓ **Projet de délibération n° 2024/01/03 relatif au projet global d'aménagement du centre-ville d'Aubigny-sur-Nère – travaux de voirie et de végétalisation de la rue du Bourg Coutant – demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**
- ✓ **Projet de délibération n° 2024/01/04 relatif à l'opération d'acquisition et de travaux de gros œuvre d'un local commercial en centre-bourg en vue d'accueillir le siège de la Maison France Services et de créer un pôle social et de services publics – modification de la délibération**

## 2023/06/03 - demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

### ✓ Questions diverses

Madame le Maire communique les décisions prises depuis le dernier Conseil municipal :

#### ✓ Décision 2023/60 en date du 5 décembre 2023

Madame le Maire décide de signer l'accord-cadre à bons de commande pour l'année 2024, concernant les 4 lots de fourniture de bureau avec les entreprises ci-dessous :

N° du marché	Lot(s)	Désignation	Entreprises retenues	Montant maximum HT en euros par an
2023-02	1	Fournitures administratives	Lacoste Dactyl bureau - Bourges (18)	10 000 €
2023-03	2	Fournitures scolaires		20 000 €
2023-04	3	Fournitures éducatives et récréatives		8 000 €
2023-05	4	Fourniture de papier		6 000 €

#### ✓ Décision 2023/61 en date du 6 décembre 2023

Dans le cadre du marché de fournitures, fourniture de bois 3 lots et considérant la lettre de la société Panofrance, titulaire des lots 2-3 et 4 bois, informant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle sera exploitée en location gérance par la société Distribution Matériaux Bois Panneaux (D.M.B.P) à Chambéry (73) et reprendra notre marché, Madame le Maire décide d'accepter le transfert des accords-cadres à bons de commande à la société D.M.B.P aux mêmes conditions du marché pour l'année 2024 (dernière année de reconduction) :

Lot	Désignation	Entreprises retenues	Montant maximum HT en euros par an
2	Fournitures bois panneaux divers	D.M.B.P - Chambéry (73)	10 000 €
3	Fournitures de bois charpente autoclave		10 000 €
4	Fournitures de bois brut de pays		5 000 €

#### ✓ Décision 2023/62 en date du 7 décembre 2023

Madame le Maire décide de louer à l'association RETRAVAILLER CVL domiciliée 4 rue Albert Einstein à Bourges (18), la salle de formation dans le bâtiment communal, 18 avenue Eugène Casella à Aubigny-sur-Nère (18), du lundi 18 décembre 2023 au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024, pour un montant de 90,00€ par semaine d'occupation, du lundi au vendredi.

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 15 décembre 2023** qui est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents et représentés.

[Monsieur Raffestin demande pourquoi l'intervention de fin de séance de Madame Mallet n'a pas été mentionnée au procès-verbal.](#)

[Madame le Maire répond que l'intervention a eu lieu après la clôture du conseil municipal, cela a été vérifié sur l'enregistrement audio.](#)

**> Projet de délibération n° 2024/01/01 relatif à la création d'un emploi non permanent à la suite d'un accroissement temporaire d'activité**

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, le code général de la fonction publique et notamment son article L. 332.23.1°.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir un renfort dans le service culture et animation ;

CONSIDERANT que ces missions ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 janvier 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

DECIDE de créer un emploi non permanent à temps non-complet 30/35ème relevant du grade d'assistant du patrimoine pour effectuer les missions précitées du 1<sup>er</sup> février 2024 au 14 avril 2024 ;

AUTORISE Madame le Maire à pourvoir le poste créé ci-dessus ;

FIXE la rémunération par référence à l'indice brut 415 indice - majoré 377 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur ;

DECIDE de dire que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 64131 du budget primitif.

**> Projet de délibération n° 2024/01/02 relatif à la création d'un emploi dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU, le code du travail notamment les articles L.5134-19-1 et suivants relatifs aux contrats uniques d'insertion, les articles L5134-20 et suivants relatifs au contrat d'accompagnement dans l'emploi,

VU, la circulaire n° DGEFP/MIP/METH/MPP/2022/29 du 07 février 2022 relative au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail,

VU, l'arrêté Préfectoral fixant le montant et les conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les PEC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

CONSIDERANT l'existence d'un besoin de renfort de l'équipe d'animateurs de la collectivité, en charge de la surveillance des enfants durant la pause méridienne, de la garderie et de l'accueil de loisirs ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 janvier 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

DECIDE de créer un poste d'animateur à compter du 15 janvier 2024 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » ;

**PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, possiblement renouvelable par période de 6 mois dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention et sous réserve de la réglementation en vigueur ;

**PRECISE** que la durée du travail est fixée à 25 heures par semaine ;

**INDIQUE** que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire (11.65 euros au 01.01.24) multiplié par le nombre d'heures de travail ;

**AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement ;

**DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

**> Projet de délibération n° 2024/01/03 relatif au projet global d'aménagement du centre-ville d'Aubigny-sur-Nère – travaux de voirie et de végétalisation de la rue du Bourg Coutant – demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

**VU**, le code général des collectivités territoriales.

**CONSIDERANT** qu'il est en effet primordial que la commune d'Aubigny-sur-Nère, ait les moyens de conforter ses services structurants, requalifier ses espaces publics, mener des actions structurantes sur l'habitat, la mobilité, le tourisme et les commerces afin de redynamiser le territoire dans son ensemble et soutenir son attractivité,

**CONSIDERANT** qu'elle est engagée dans une Opération de Revitalisation de Territoire, dans laquelle le projet de requalification de la rue du Bourg Coutant est identifié,

**CONSIDERANT** que la commune a réalisé, en 2021, un plan guide pour la revitalisation de centre-ville, dans lequel la requalification de la rue du bourg coutant avait été préconisée, dans le cadre notamment, de la valorisation touristique de la commune,

**CONSIDERANT** que la rue du bourg coutant compte de nombreux bâtiments d'intérêt patrimoniaux remarquables, au cœur du périmètre des Monuments Historiques de la commune et du futur Site Patrimonial Remarquable (SPR) qui vient reconnaître et valoriser la richesse de ce patrimoine,

**CONSIDERANT** que la requalification de la rue du Bourg Coutant est un axe majeur du projet global d'aménagement du centre-ville d'Aubigny-sur-Nère, en termes de valorisation et de pacification des espaces publics, d'optimisation de la mobilité et d'attractivité commerciale et touristique,

**CONSIDERANT** également que les récentes études en matière d'identification de réseaux fuyards ont démontré que de nombreuses fuites d'eau étaient présentes, rue du bourg coutant, les travaux envisagés permettant de traiter cette problématique,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 janvier 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessous ;

	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	%
Maitrise d'œuvre	41 214,87 €	DETR – thématique 32	174 173,05 €	35.00 %
Etudes / frais	5 000,00 €	Conseil Départemental du Cher Contrat de Territoire	85 000,00 €	16.95 %
Travaux	410 384,00 €	Autofinancement	238 464,22 €	48.05 %
Aléas et imprévus	41 038,40 €			
<b>TOTAL</b>	<b>497 637,27 €</b>		<b>497 637,27 €</b>	<b>100 %</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR pour un montant de 174 173,05 € HT ;

**DECIDE** d'inscrire les dépenses et recettes au budget primitif 2024.

**> Projet de délibération n° 2024/01/04 relatif à l'opération d'acquisition et de travaux de gros œuvre d'un local commercial en centre-bourg en vue d'accueillir le siège de la Maison France Services et de créer un pôle social et de services publics – modification de la délibération 2023/06/03 - demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

**VU**, le code général des collectivités territoriales ;

**VU**, la délibération 2023/06/03 en date du 22 juin 2023 du Conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère portant sur l'opération d'acquisition et de travaux de gros œuvre d'un local commercial en centre-bourg en vue d'accueillir le siège de la Maison France Services et de créer un pôle social et de services publics – demande de financement au titre de la DETR.

**CONSIDERANT** que par délibération en date du 28 juillet 2022 le Conseil municipal a autorisé la sollicitation de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet de reconversion d'une friche commerciale en centre-bourg en équipement public. Dans ce cadre une convention de portage foncier a été signée avec l'EPFLI Foncier Cœur de France ;

**CONSIDERANT** que les négociations menées par l'EPFLI sur l'achat du bien, situé au 2B Place Adrien Arnoux, d'une contenance de 206 m<sup>2</sup>, ont été fructueuse ; l'EPFLI ayant procédé à l'achat du bien ;

**CONSIDERANT** que le projet consiste à l'acquisition et à la réalisation de travaux de gros œuvre d'un bâtiment vacant en centre-bourg, afin d'y installer le siège de la Maison France Services (actuellement situé avenue du 8 mai 1945) et de créer un Pôle social et de services publics, qui comprendra notamment le CCAS, un espace dédié à l'inclusion numérique ou encore un pôle habitat ;

**CONSIDERANT** que la Maison France Services et ce pôle social et de services publics nouvellement créé sont indispensables à l'accompagnement de la population dans les démarches administratives notamment, mais également dans un apprentissage de l'autonomie vers le numérique. Ce projet contribue à améliorer la qualité du service public par son emplacement stratégique, en centre-bourg à proximité immédiate des commerces ;

**CONSIDERANT** que la commune d'Aubigny-sur-Nère a réalisé en 2021, un plan guide pour la revitalisation de centre-ville. L'acquisition et la rénovation de ce bâtiment vacant avait été préconisé pour l'installation d'un service public ;

**CONSIDERANT** que par ailleurs, la commune Aubigny-sur-Nère a été labellisée Petite ville de demain en novembre 2020. Son intégration dans ce programme d'appui gouvernemental est une reconnaissance de ces fonctions de centralité, essentielles pour toute la population du territoire intercommunal ; il est en effet primordial que la commune d'Aubigny-sur-Nère ait les moyens de conforter ses services structurants, requalifier ses espaces publics, mener des actions structurantes sur l'habitat, la mobilité et le commerce afin de redynamiser la commune et le territoire dans son ensemble pour soutenir son attractivité ;

**CONSIDERANT** que par délibération en date du 22 juin 2023 le Conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère a approuvé le projet et le plan de financement associé et a autorisé Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR ;

**CONSIDERANT** que les frais de notaire relatifs à l'acquisition du bâtiment doivent être réajustés, de même pour les montants des travaux envisagés ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 janvier 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DECIDE** d'ajuster le plan de financement ci-dessous ;

	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	%
Acquisition	202 588,69	DETR	104 850,00	30.00 %
Travaux	107 157,91	Région	81 000,00	23.18 %
Aléas Travaux	10 715,00	Conseil Départemental du Cher Contrat de territoire	75 000,00	21.46 %
Frais (AMO, MOE – CT - SPS)	29 037,00	Commune	88 648,60	25.36 %
<b>Total</b>	<b>349 498,60</b>		<b>349 498,60</b>	<b>100%</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR auprès de l'Etat pour un montant de 104 850,00 € HT ;

**DECIDE** d'inscrire les dépenses et recettes au budget primitif 2024.

**Madame le Maire précise que les administrés sont satisfaits que la commune rachète ces locaux et qu'une opération de valorisation puisse s'y conduire.**

#### Informations diverses

**Madame le Maire communique le calendrier des dates à retenir :**

- ✓ Samedi 13 janvier à 18h00 : lancement de la saison culturelle
- ✓ Vendredi 19 janvier à 20h30 : Images d'archives « Va y avoir du sport » de CICLIC – Commune d'Aubigny-sur-Nère – Cinéma l'Atomic
- ✓ Samedi 20 janvier à 19 h 30 : Concert – Stuart Harmonie – Eglise Saint Martin
- ✓ Dimanche 28 janvier à 12h : Journée Robert BURN'S – Comité de Jumelage Aubigny Haddington – Salle des Fêtes

Réunions diverses :

- Réunion publique – restitution de l'Inventaire de la Biodiversité Communale  
Le 24 janvier 2024 à 18h30 au Cinéma
- Présentation SOLATERRA – diagnostic Zones d'accélération des ENR  
Le jeudi 25 janvier 2024 à 18h00 – salle du Conseil Municipal

Calendrier des prochaines instances

- 9<sup>ème</sup> le jeudi 25 janvier 2024 à 19h30 à l'issue de la réunion de présentation de SOLATERRA
- CM le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 à 19h30
- 9<sup>ème</sup> le jeudi 22 février 2024 à 19h30
- CM le jeudi 29 février 2024 à 19h30 = Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- 9<sup>ème</sup> le jeudi 21 mars 2024 à 18h00
- CM le jeudi 28 mars 2024 à 19h30 = Budget

- 1- Madame Serre informe qu'une réunion doit être organisée début février afin de présenter le schéma directeur vélo et l'ensemble du travail conduit par la commission qui a travaillé sur ce sujet.

Madame le Maire propose le jeudi 8 février 2024 à 18h. Elle remercie notamment Madame Serre et Madame Grousseau d'avoir travaillé sur ce projet.

- 2- Madame le Maire précise que la commune n'est pas à l'origine d'une enquête qui circule sur les réseaux sociaux au sujet d'un centre-ville piéton à Aubigny.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

-

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 janvier 2024

Le Maire,  
Laurence RENIER

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Claude TURPIN